

Impunité des sociétés transnationales, Melik ÖZDEN, 2016,
Genève, cetim, 112 p.

Steve Tiwa Fomekong

Volume 49, Number 3, Fall 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1059947ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1059947ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Tiwa Fomekong, S. (2018). Review of [*Impunité des sociétés transnationales*, Melik ÖZDEN, 2016, Genève, cetim, 112 p.] *Études internationales*, 49(3), 649–652. <https://doi.org/10.7202/1059947ar>

en agriculture chez d'anciens détenus; elles découlent d'une évaluation des besoins réels des désengagés et de leurs proches. Les instigateurs de ces projets évitent d'aborder des enjeux idéologiques avec ceux qui reçoivent ces mesures d'aide, étant conscients que ce type de débats peut facilement mener à la méfiance et au repli. En tout cas, la nature locale de ces programmes permet un suivi plus étroit et une évaluation plus constante des progrès réalisés.

Why Terrorists Quit explore les trames narratives adoptées par un groupe d'individus qu'il est difficile mais nécessaire de sonder. Ce type de travail permet d'élaborer des programmes de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui sont basés sur des données empiriques, et accroissent notre compréhension des logiques qui sous-tendent l'éclosion de groupes radicaux et violents. Or, en donnant autant de place aux témoignages, Chernov Hwang néglige par moment des éléments plus théoriques.

Des réflexions impliquant des contributions issues d'autres branches des sciences humaines, comme la psychologie, auraient pu venir structurer l'étude du comportement des Indonésiens désengagés ou en voie de l'être. L'auteure bonifierait ses recherches en les rattachant à des concepts tels que la théorie de l'identité sociale – une théorie selon laquelle les comportements

d'un individu et leur évaluation sont influencés par son appartenance à un groupe. Ainsi, les liens entre l'importance qu'accordent les terroristes indonésiens à leur implication au sein d'une organisation extrémiste et leur participation au sein de ce celle-ci auraient pu être présentés de façon plus organisée. De même, ce cadre théorique aurait permis de saisir avec plus de précision la raison pour laquelle un être radicalisé décide de se départir de ses attaches groupales.

Anne-Gabrielle DUCHARME
Département de science politique
Université McGill
Montréal, Canada

MONDIALISATION ET TRANSNATIONALISME

Impunité des sociétés transnationales

*Melik ÖZDEN, 2016, Genève
CETIM, 112 p.*

Publié dans le cadre du Programme droits humains du Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), cet ouvrage vient s'ajouter à la longue liste des publications du CETIM consacrées aux sociétés transnationales (STN). Melik Özden, directeur du Centre, y aborde une problématique cruciale du droit international, celle de la responsabilité des STN dans la violation des droits humains. Si cette problématique a fait l'objet de plusieurs études, celle de Melik Özden s'en distingue par son approche pratique et par l'accent

mis sur les droits économiques, sociaux et culturels, très souvent relégués au second plan.

L'auteur pose que les sociétés transnationales sont des « acteurs majeurs dans les violations des droits humains » (page 3), mais qu'elles échappent très souvent à des poursuites judiciaires. Pour soutenir ce postulat, il présente plusieurs cas emblématiques de violations des droits humains commises par des STN (telles que le Kraft Foods Group, Coca-Cola, Trafigura, Chevron, etc.) et qui demeurent largement impunis. Le catalogue des violations décrites comprend essentiellement les conditions de travail inhumaines, le travail et l'exploitation des enfants, ainsi que les dommages à l'environnement qui ont par ailleurs des conséquences néfastes sur la santé des populations. Si les États, au titre de leur obligation de protéger les droits humains, sont tenus de réprimer ces violations, l'analyse des exemples cités révèle que les STN concernées ne font pas toujours l'objet de sanctions. En effet, dans la plupart des cas étudiés, les victimes, en dépit des longs et difficiles efforts déployés pour obtenir réparation, attendent toujours que les préjudices causés par ces sociétés transnationales soient réparés et que ces dernières soient punies proportionnellement à la gravité de leurs exactions.

Les causes d'une telle impunité, nous renseigne l'auteur, sont : la puissance économique et l'influence politique dont

jouissent les STN et dont elles usent pour instrumentaliser la justice en leur faveur ; le manque de volonté politique des États qui, soucieux d'engranger des points de croissance, octroient des avantages démesurés aux STN au péril des droits fondamentaux de leurs citoyens ; ainsi que l'incapacité des autorités publiques très souvent dépourvues de moyens pour contrôler efficacement les activités des STN opérant sur leur sol et sanctionner les violations commises par celles-ci.

Des efforts ont pourtant été consentis au plan international depuis les années 1970 afin de réglementer les activités des sociétés transnationales et garantir la mise en cause de leur responsabilité pour violation des droits humains. Ces efforts, précise l'auteur, se sont cependant jusqu'ici essentiellement soldés par l'adoption d'instruments de *soft law* (instruments juridiques non contraignants) inefficaces. Certains instruments juridiques non spécifiques à caractère contraignant contiennent certes quelques dispositions applicables aux STN, mais lacunaires et fragmentées dans l'ensemble. Par ailleurs, si l'avènement de la Cour pénale internationale a été considéré comme le couronnement de la lutte contre l'impunité, force est de relever que cette juridiction n'est pas compétente pour connaître des crimes commis par les personnes morales telles que les STN. Bien qu'elle soit compétente pour juger les personnes physiques, aucun dirigeant d'une

STN impliquée dans des violations de droits humains n'a encore été poursuivi devant cette juridiction. Ce sont ces différents constats qui poussent l'auteur à appeler de tous ses vœux la mise en place de mécanismes internationaux contraignants permettant d'encadrer les activités des STN et de sanctionner les violations de droits humains commises par celles-ci. D'où l'intérêt, souligne-t-il, des travaux en cours au sein du Groupe de travail intergouvernemental sur les STN du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en vue de l'élaboration d'un instrument juridique contraignant sur les sociétés transnationales et les droits humains.

Pour que cet instrument en cours de négociation contribue à lutter efficacement contre l'impunité des STN, l'auteur émet plusieurs propositions. Pour lui, il est crucial que le futur traité vise uniquement les sociétés transnationales, car, de tous les types d'entreprises, seules ces dernières méritent davantage d'être soumises à une rigoureuse réglementation en matière de droits humains eu égard au nombre important et à l'ampleur des violations qu'elles commettent. L'auteur propose également que le traité énonce des obligations claires et précises en matière de respect des droits humains à l'égard des STN, ainsi que l'obligation pour les États de prévoir des sanctions pénales adéquates pour les STN coupables de violations des droits humains et leurs dirigeants. Il suggère en outre

l'institution d'une « compétence universelle » (p. 100) permettant de poursuivre les violations commises par des STN dans le pays du siège social de la société concernée, indépendamment du lieu où elles auraient été commises. Enfin, s'agissant du contrôle de la mise en œuvre de ce traité, l'auteur propose la mise en place d'un tribunal international sur les sociétés transnationales et les droits humains, que pourraient saisir les États, les communautés et les individus pour obtenir réparation des violations commises par les STN, ainsi que la création d'un Centre public pour le contrôle des sociétés transnationales, chargé de documenter et d'analyser leurs pratiques et leurs impacts sur les droits humains. Si ces deux dernières propositions, tout autant que les précédentes, nous paraissent intéressantes, la première en revanche nous semble peu réaliste compte tenu des défis colossaux et constants qui s'opposent à la mise en place, au plan universel, d'un mécanisme juridictionnel en charge des droits humains.

En somme, l'ouvrage *Impunité des sociétés transnationales* offre une bonne synthèse des défis et enjeux liés à la mise en cause de la responsabilité des STN pour violation des droits humains. Il a par ailleurs le mérite d'offrir des pistes de réflexion intéressantes ainsi que des propositions concrètes qui pourraient nourrir les débats en cours autour du futur traité sur les sociétés transnationales et les droits humains. Il intéressera les

professeurs et les étudiants ayant un intérêt pour la justice pénale internationale, ainsi que les praticiens et militants des droits humains. On peut cependant regretter les multiples répétitions qui témoignent de lacunes au niveau de l'articulation de l'argumentation.

Steve TIWA FOMEKONG
Faculté de droit
Université Laval
Québec, Canada

ANALYSE DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

The Empire's New Clothes: The Myth of the Commonwealth

*Philip MURPHY, 2018, Londres
C. Hurst Ltd, 256 p.*

Pendant longtemps, l'intérêt pour le Commonwealth britannique est resté comparable à celui que l'on aurait pu avoir pour une ancienne liste de diffusion d'un site Internet auquel on aurait été inscrit de force et que l'on aurait ignoré pendant des années. Mais le Commonwealth britannique attire de nouveau l'attention. Cause principale de ce regain d'intérêt, le référendum de 2016 sur le Brexit, qui a provoqué une recherche effrénée pour trouver des partenaires commerciaux alternatifs, situation que certains commentateurs ont qualifiée ironiquement d'« Empire 2.0 ». Mais ce regain d'intérêt n'est pas uniquement lié au Brexit. Le scandale du « Windrush », où des

seniors britanniques venus des Caraïbes dans les années 1960 ont été menacés d'expulsion consécutivement au durcissement de la politique migratoire des conservateurs, a aussi servi de rappel gênant d'un héritage impérial souvent décrit dans des ouvrages récents comme un bastion de domination raciale et d'exploitation économique. Le regain d'intérêt pour l'Empire a provoqué un réveil brutal dans un pays où l'histoire impériale est rarement enseignée à l'école. Dans ce contexte, le Commonwealth est généralement décrit soit comme un exemple de néocolonialisme, soit comme un symbole progressiste de partenariat international. *Empire's New Clothes* évite cette dichotomie et accole un autre qualificatif au Commonwealth : inutile.

Cette position peut sembler étrange pour le directeur de l'Institute of Commonwealth Studies, mais Philip Murphy fournit une analyse complète des raisons pour lesquelles le Commonwealth a plus d'importance en termes de perception de l'influence britannique qu'en termes de politique réelle. En tant que successeur institutionnel de l'Empire, le Commonwealth conserve l'image et le pedigree d'une idée permettant d'exercer un *soft power* considérable. Mais les États nouvellement indépendants ont rapidement réduit le Commonwealth à un rôle symbolique, devant, par exemple, le refus de l'Irlande de participer à la Seconde Guerre mondiale ou le fait que l'Inde